





PROPOSITIONS DU GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT

Table des matières

MA COMMUNE S'ENGAGE POUR UNE POLITIQUE CYCLABLE!	3
LE CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU (B22/B23)	5
LE SENS UNIQUE LIMITÉ (SUL)	6
LA SÉCURISATION DES CARREFOURS	7
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU CYCLABLE	9
LE STATIONNEMENT VÉLO	10
L'INTERMODALITÉ (ACCESSIBILITÉ ET PARKING)	12
DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DE QUALITÉ (CONTINUS ET BALISÉS)	13
LA GÉNÉRALISATION DU 30 KM/H	14
LE BREVET DU CYCLISTE	15
ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO DANS LA COMMUNE	16
RENFORCER LE RÔLE DE LA POLICE LOCALE DANS LA POLITIQUE CYCLISTE COMMUNALE	17
ANCRER LE VÉLO DANS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE CONCERTATION	18



pour une politique cyclable!

QUI SOMMES-NOUS?

Le GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens est une association sans but lucratif et sans appartenance politique qui a pour objectif la promotion du vélo comme moyen de déplacement. Notre démarche vise à créer les conditions pour que toute personne souhaitant se déplacer à vélo puisse le faire dans les meilleures conditions (intermodalité, accessibilité, sécurité, simplicité). Le GRACQ compte une cinquantaine de groupes à Bruxelles et en Wallonie qui agissent au niveau communal.

Le groupe local du GRACQ Watermael-Boitsfort réunit des cyclistes quotidiens de la commune dans le but de se mobiliser pour identifier les obstacles à la pratique du vélo, proposer des aménagements aux pouvoirs publics, rencontrer les élus, réagir aux enquêtes publiques, mener des actions (ex : la distribution de kit d'éclairage aux cyclistes mal équipés, l'organisation d'une formation pour apprendre à rouler dans le trafic, l'organisation de balades à la découverte des itinéraires cyclistes). En mars 2017, la première édition d'En roue libre, le festival du voyage à vélo organisé par des bénévoles du GRACQ Watermael-Boitsfort, a réunit 800 visiteurs venus découvrir les possibilités du voyage et des vacances à vélo.

PRATIQUE ET POTENTIEL DU VÉLO À WATERMAEL-BOITSFORT

Chaque année, l'Observatoire du vélo réalise un comptage du nombre de cyclistes en Région bruxelloise. D'après les résultats des comptages, nous savons que le nombre de cyclistes est en augmentation constante, en moyenne 11 % par an entre 2010 et 2016. La part modale du vélo pour un jour moyen pour les déplacements intra-bruxellois était de 3,5 % en 2010. En 2015, elle pourrait alors s'approcher des 6 %. Le Plan Iris II prévoit d'arriver à 20 % de part modale des cyclistes d'ici 2020.

A Watermael-Boitsfort, le constat est celui d'une relativement faible pratique du vélo. Un point de comptage est situé sur la commune au rond-point du Martin-Pêcheur. Un deuxième est situé en bordure au carrefour Hermann-Debroux et Souverain. En 2017 une moyenne de 89 cyclistes/heure au Martin-Pêcheur et 138 cyclistes/heure ont été compté par Pro Vélo. La moyenne régionale est de 278 cyclistes/heure.

L'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail apporte également quelques chiffres. Il en ressort que les travailleurs qui habitent la commune utilisent plus le vélo que la moyenne régionale. En revanche les travailleurs se rendant dans notre commune l'utilisent moins. Pourtant un grand nombre d'entre eux habitent les communes limitrophes.

Bien que valonnée, notre commune présente un fort potentiel cycliste avec son environnement vert, ses rues agréables, ses zones 30 où le traffic est apaisé.

L'inter-modalité vélo-transport en commun est également une très bonne option pour qui souhaite se rendre rapidement au centre ville via la gare de Boitsfort, la gare de Watermael ou le métro Hermann-Debroux, Demey, Beaulieu.

ENJEUX

Les avantages du vélo sont nombreux : le vélo consomme peu d'espace urbain et le développement de sa pratique a des effets positifs sur la sécurité routière, la qualité de l'air et sur l'environnement, c'est un mode de transport accessible à un large public y compris aux enfants et aux ainés, il est économique et permet de garder la forme.

Mais les enjeux vont au-delà du développement du vélo dans notre commune et notre région. Il s'agit également de se positionner sur des thèmes tels que la mobilité durable, la qualité du cadre de vie, le partage et l'organisation de l'espace public, le bien-être et la santé publique, la participation citoyenne, l'éducation, la cohésion sociale...



LE RÔLE DE LA COMMUNE

Une politique cycliste volontariste est indispensable pour faire avancer Watermael-Boitsfort vers un mode de fonctionnement innovant et durable. En 2013, notre commune s'est dotée d'une feuille de route de la politique vélo pour les années à venir. Le plan vélo a été élaboré en concertation et approuvé par le Conseil communal de Watermael-Boitsfort en décembre 2013.

Les éléments clés de ce plan sont l'aménagement d'un réseau cyclable local, continu et cohérent qui permet à tout citoyen d'effectuer un parcours en toute sécurité, l'offre de stationnement-vélo de qualité, la suppression des points noirs sur le réseau... En outre pour améliorer l'image du vélo et travailler les freins, le plan prévoit des mesures de publicité, de conseils, de sensibilisation et d'éducation.

Un territoire cyclable résulte de la mise en place d'un processus politique adéquat et non pas du relief ou de la météo.

CE QUE SOUHAITE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT

Nos demandes pour améliorer la vie des cyclistes watermael-boitsfortois.ses sont présentées dans les pages suivantes. De façon générale, nous souhaitons que la stratégie cyclable élaborée de manière concertée avec les administrations, les associations cyclistes et les usagers soient mises en oeuvre. Les échanges entre ces acteurs et les partenariats qui peuvent en découler sont essentiels.

Il faut se donner les moyens de son ambition. Des moyens financiers... mais également des moyens de coordination. Cela passe par la présence d'un conseiller en mobilité, la prise en compte systématique du vélo dans les processus de planification et de gestion de l'espace public, le rôle joué par la police et la fiscalité.

Enfin, l'évaluation de la politique menée sur la base d'indicateurs prédéfinis et le partage des bonnes pratiques sont également des ingrédients importants du succès.

POUR ALLER PLUS LOIN...

.. **Q**

PRESTO – Give Cycling a Push: http://www.rupprecht-

consult.eu/uploads/tx rupprecht/PRESTO Cycling Policy Guide Promotion.pdf



Et surtout...

Mettez-vous au vélo! Vous en découvrirez rapidement les avantages et l'agrément.



Le cédez-le-passage cycliste au feu (B22/B23)

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le placement d'un panneau B22/B23 autorise le cycliste à franchir le feu orange ou rouge pour tourner à droite/continuer tout droit, à condition de céder le passage aux autres usagers. Cette mesure évite au cycliste des arrêts inutiles et pénalisants.





B 23

LA SITUATION ACTUELLE?

Depuis le 15 août 2012, le gestionnaire de voirie peut autoriser le cycliste à franchir un feu rouge ou orange au moyen des panneaux B22 (pour tourner à droite) ou B23 (aller tout droit).

En **région bruxelloise**, un arrêté ministériel rend la **mesure obligatoire depuis 2016** sur les voiries régionales et communales. Toute exception, pour des motifs de visibilité ou de configuration, doit être justifiée.

En **Wallonie**, cette mesure reste l'**exception** : seuls une quarantaine de carrefours sont équipés de ces panneaux. Les critères de placement des panneaux sont particulièrement restrictifs.

LES ENJEUX?

Le placement de B22 et B23 aux feux représente :

- un gain de temps: les cyclistes sont souvent arrêtés inutilement à des feux destinés à la régulation du trafic automobile.
- un gain d'énergie : chaque arrêt équivaut, pour le cycliste, à un détour de 800m.
- un gain de sécurité : le cycliste n'est pas à l'arrêt dans l'angle mort des véhicules.

Les évaluations à Bruxelles et à l'étranger démontrent que cette mesure n'engendre pas d'accidents supplémentaires et n'a pas d'incidence négative sur le respect des feux de manière générale. Cette mesure permet donc d'augmenter l'efficacité – et donc l'attractivité – des déplacements à vélo à moindre coût.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons le placement de panneaux B22 et B23 à l'ensemble des carrefours où cette mesure peut être appliquée : partout sauf exception motivée.

POUR ALLER PLUS LOIN..



 Wallonie – Code de la voirie – Utilisation des panneaux B22 et B23 : gracq.org/sites/default/files/2014 spw b22 b23 criteres.pdf



Le sens unique limité (SUL)

DE QUOI PARLE-T-ON?

Un sens unique limité (SUL) est une rue à sens unique que les cyclistes peuvent prendre dans les deux sens, moyennant la signalisation appropriée.

EXCEPTE 550

LA SITUATION ACTUELLE?

Depuis le 1^{er} juillet 2004 (arrêté ministériel du 18 décembre 2002), les sens uniques doivent obligatoirement être ouverts à la circulation des cyclistes à contresens quand :

- la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 50 km/h;
- la largeur libre de la chaussée est d'au moins 3 m (cependant, un SUL peut être ouvert à partir de 2,6m) ;
- aucune raison de sécurité ne s'y oppose (et qui ne puisse être corrigée).

En Région bruxelloise, 80 % des rues à sens uniques ont été converties en SUL. En **Wallonie**, la situation est plus contrastée : **beaucoup de communes sont encore à la traîne**. Du point de vue sécurité, les études démontrent que les SUL ne présentent pas de danger particulier.

LES ENJEUX?

- Sécurité garantie du fait de la visibilité réciproque des usagers. Cycliste et automobiliste adaptent leur comportement.
- Plus courtes distances à parcourir et meilleur maillage du réseau cyclable. Le cycliste peut ainsi éviter des axes de circulation dangereux et les itinéraires empruntés sont plus calmes.
- Le SUL peut être largement et facilement appliqué à faible coût.

Le SUL améliore la continuité, la cohésion, l'attractivité et la sécurité du réseau cyclable.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons l'ouverture de tous les sens uniques aux vélos comme l'exige la législation et la pose des signalisations correspondantes (panneaux et marquage au sol). Par ailleurs, le marquage au sol de certains SUL existant mériterait d'être repeint. Le meilleur moyen d'améliorer la sécurité est de généraliser le principe du SUL. Ainsi, la situation devient prévisible, facile à comprendre et sûre pour tous les usagers de la route.

- Nous déplorons que les cyclistes n'aient pas été mieux pris en compte lorsque la **rue Middelbourg** a été rénovée en 2013. Cette axe stratégique (voie d'entrée et de sortie du quartier Coin du balai, liaison avec l'école internationale et La Sapinière) reste un point noir. A long terme, cette voirie doit être réaménagée pour permettre sa mise en SUL.
- Les travaux de rénovation de la rue Van Becelaere, qui relie en pente douce la place Keym à la gare de Boitsfort, et de la place Keym doivent permettre un croisement plus agréable et non conflictuel entre cyclistes et automobilistes.
- Les **marquages** (petits logos vélo en contresens sur le coté droit de la rue) qui servent à avertir les véhicules empruntant la rue de la possibilité de croiser des cyclistes circulant en sens inverse doivent être entretenus.

POUR ALLER PLUS LOIN..



- Bruxelles Les contresens cyclables (IBSR) : www.gracq.org/sites/default/files/ibsr-sul.pdf
- Bruxelles Sécurité des cyclistes et sens unique limité (IBSR) : www.gracq.org/sites/default/files/ibsr_vs89_sul.pdf



La sécurisation des carrefours

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le **risque d'accident grave** étant plus important aux intersections, il est impératif de les sécuriser correctement. Il existe 3 types de carrefours : à **priorité**, à **feux** et **giratoire**. Choisir l'aménagement adapté dépend de plusieurs paramètres : fonction des voiries concernées/de l'itinéraire cyclable, intensité et vitesse du trafic motorisé, en ou hors agglomération.

LA SITUATION ACTUELLE?

Mauvaise lisibilité, surdimensionnement des giratoires, peu/pas d'espace au niveau des carrefours à feux pour se positionner et indiquer sa direction, écart de vitesse élevé entre usagers... sont autant de défauts rencontrés aux carrefours existants.

LES ENJEUX?

- Diminution du nombre d'accidents impliquant des cyclistes.
- Amélioration de la continuité du réseau cyclable.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous souhaitons que les aménagements sécurisent au maximum les carrefours. Le fonctionnement du carrefour et les trajectoires doivent être clairs et lisibles pour chaque usager. Le cycliste doit être <u>visible</u> et <u>prévisible</u> afin d'assurer sa sécurité. En général, il convient de favoriser la mixité et la réduction de vitesse afin de limiter l'écart de vitesse entre les usagers. Si cela est impossible, il faut veiller à réduire les points de conflits potentiels entre usagers.

- Carrefour à priorité: lorsque la voirie à traverser par le cycliste se caractérise par une circulation intense, il convient de prévoir un aménagement physique supplémentaire (éventuellement pour réduire la vitesse).
- Carrefour à feux : la création d'un sas aux carrefours permet aux cyclistes de se positionner devant les véhicules motorisés et de bénéficier d'une visibilité maximale. Il est recommandé de créer une bande cyclable d'accès au sas. Généraliser cette mesure à l'ensemble des carrefours à feux la rend plus compréhensible.
- Carrefour giratoire: le rond-point à bande unique est le carrefour le plus sûr sur les voiries à trafic modéré. Dans les giratoires plus importants, il faut veiller à la continuité des aménagements. Il est déconseillé de tracer une piste cyclable marquée dans un rond-point : elle augmente le risque d'accident.
 - Le franchissement du carrefour giratoire place L.Wiener s'est amélioré avec la suppression de la bande cyclable en bordure d'anneau mais reste problématique pour pouvoir gagner en toute sécurité la piste cyclable en direction de Herrmann Debroux. L'aménagement du giratoire des Trois Tilleuls est un exemple d'aménagement mieux réussi avec une voie unique et l'ajout d'une bande sonore pavée autour de l'îlot central permettant le passage des véhicules plus larges (camions et bus).
 - La **traversée de l'avenue Delleur** (au niveau de la gare de Boitsfort et de l'église Saint-Hubert) doit être facilitée pour les cyclistes comme pour les piétons afin de limiter l'effet de "coupure urbaine".

POUR ALLER PLUS LOIN...



PRESTO

- Les carrefours à feux : www.gracq.org/sites/default/files/presto_carrefour_feux.pdf
- Les carrefours giratoires : www.gracq.org/sites/default/files/presto carrefour giratoire.pdf
- Les carrefours « classiques » à priorité : www.gracq.org/sites/default/files/presto carrefour priorite.pdf
- Les croisements dénivelés : www.gracq.org/sites/default/files/presto-croisement-denivele.pdf

Élections communales et provinciales 2018



Bruxelles – Vadémécum vélo :

- Aménagements cyclables en giratoires : <u>www.gracq.org/sites/default/files/rbc_giratoires.pdf</u>
- Bruxelles Aménagements cyclables en carrefour : <u>www.gracq.org/sites/default/files/rbc_carrefours.pdf</u>



L'entretien du réseau cyclable

DE QUOI PARLE-T-ON?

Mettre davantage de gens en selle nécessite plus d'aménagements cyclables... et l'entretien des infrastructures existantes. Ceci concerne aussi bien l'entretien léger du réseau (brossage, rafraîchissement du marquage, déneigement...) que la réfection complète des aménagements défectueux (réasphaltage...).

LA SITUATION ACTUELLE?

Actuellement, les pistes cyclables ne sont que rarement entretenues. Les pistes séparées sont souvent recouvertes de boue et jonchées de feuilles, de cailloux, voire de débris de verre. Les pistes cyclables marquées récoltent les gravillons projetés par le trafic automobile et parfois la neige et les détritus des machines d'entretien. La présence de bulles à verre le long des pistes cyclables est aussi responsable de crevaisons. Le manque de coordination entre administrations complique le signalement des problèmes et en retarde la résolution.

LES ENJEUX?

- Un entretien régulier du réseau cyclable diminue le risque d'accident.
- Une politique active d'entretien prévient la circulation « hors-piste » des cyclistes.
- Garantir par tous les temps une praticabilité des axes structurants du réseau cyclable évite de pousser les
 cyclistes sur des routes plus dangereuses où le risque d'accident est accru.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons que les communes développent un plan global d'entretien des voiries (idéalement en collaboration avec les pouvoirs régionaux) incluant la totalité du réseau cyclable afin de garantir la sécurité et le confort des usagers. Une attention particulière doit être apportée lors des périodes automnale et hivernale.

Il est également nécessaire de mettre en place une **équipe d'intervention** qui puisse être directement opérationnelle après une tempête ou d'autres circonstances particulières.

La **possibilité de signaler ce type de problèmes** via un guichet unique en ligne est un plus, à condition que la commune assure la gestion et le suivi des plaintes introduites.

- Nous demandons de veiller à enlever les obstacles (poubelles et potelets) qui subsistent sur certaines pistes (**trottoir cyclo-piéton**, **avenue de la Fauconnerie**).
- Nous demandons de **ne plus permettre aux véhicules de se garer sur les pistes cyclable** (Dries en direction de la rue de l'Elan).
- Lors de la réalisation de travaux sur la voirie, nous demandons aux gestionnaires de chantier de prendre aussi en compte la circulation des cyclistes (ne pas permettre le stationnement sauvage sur les pistes et les trottoirs, autoriser les cyclistes à rouler en SUL).

POUR ALLER PLUS LOIN..



• Fix my street – Plateforme de signalement de problèmes sur l'espace public en Région bruxelloise : fixmystreet.irisnet.be



Le stationnement vélo

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le cycliste doit pouvoir stationner facilement son vélo. Il existe plusieurs types de stationnements correspondant à différents besoins : du parking pour des arrêts relativement courts au parking de longue durée.

LA SITUATION ACTUELLE?

Actuellement, les **parkings vélo sont souvent insuffisants** et ne répondent pas toujours de manière adéquate aux besoins des cyclistes. En 2015, 5500 vols de vélos ont été déclarés à Bruxelles et en Wallonie, alors que le **nombre réel de vols est évalué à plus de 10 000**! 51 % des personnes qui ne font pas de vélo citent la **peur du vol comme obstacle à la mise en selle**. Le parking vélo constitue un véritable incitant à la pratique vu vélo pour un coût 10 à 20 fois moindre qu'un parking automobile.

LES ENJEUX?

- Réduction du nombre de vols et d'actes de vandalisme, amélioration de l'accessibilité à vélo, contribution au transfert modal.
- Réponse à une demande des cyclistes actuels et des futurs cyclistes.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons une **amélioration qualitative et quantitative** de l'offre de stationnement vélos (sur et hors voirie). La commune doit intégrer le vélo dans chacune de ses nouvelles réalisations et installer des parkings vélo aux endroits stratégiques : lieux de travail, écoles, petits commerces, centres commerciaux, sportifs et culturels, hôpitaux, gares et autres points d'intermodalité, restaurants, lieux de culte...

Un parking vélo doit être :

- proche des lieux de destination ;
- **sûr** pour le vélo et son utilisateur (éviter les lieux sombres et isolés, miser sur un lieu où le contrôle social sera élevé);
- accessible (absence d'obstacles depuis la voirie et accessibilité pour tous);
- confortable (bien éclairé, propre, adapté à tout type de vélos, couvert...);
- de qualité (solide, stable, espacé, facile à entretenir, permettant d'accrocher le cadre et la roue avant du vélo et adapté à la durée de stationnement). Les arceaux en U renversé, peu coûteux, conviennent bien pour le court terme, tandis que pour le long terme, il faut envisager un parking avec un accès sécurisé (box vélo, local vélo, à l'intérieur d'un parking public...). Il faut proposer du stationnement adapté pour tous les vélos (avec charrette, bakfiets, etc.).

Le stationnement vélo doit être intégré dans les processus de planification et les règlements communaux d'urbanisme doivent contenir des normes de stationnement vélo (tant au niveau de la construction que de la rénovation).

- L'accueil des cyclistes doit-être amélioré (arceaux, parkings couverts) dans différents lieux stratégiques de la commune : écoles, bibliothèque adulte des Trois Tilleuls, gares, zones commerçantes).
- Des arceaux vélos doivent être ajoutés à l'entrée de la forêt de Soignes et place Keym.
- Le **prix de la carte riverain de stationnement voiture** doit refléter les externalités négatives de la voiture et être fixé à un niveau égal ou supérieur à celui d'un emplacement dans un box vélo : actuellement 12,10€ par an pour une carte de stationnement contre 60€ par an pour un emplacement dans un box vélo.
- Des solutions de stationnement sécurisé doivent être proposées dans les cités jardins du Logis-Floréal.
- Les **vélos cargos** se multiplient : la capacité de stationnement doit être dimensionnée en fonction de ces nouvelles pratiques.



POUR ALLER PLUS LOIN...



- Bruxelles Le stationnement vélo : www.gracq.org/sites/default/files/rbc_stationnement.pdf
- DRESTO
 - o Stationnement cycliste en centre-ville : gracq.org/sites/default/files/presto stationnement.pdf
 - o Solutions de stationnement et de stockage des vélos : gracq.org/sites/default/files/presto stockage.pdf



L'intermodalité (accessibilité et parking)

DE QUOI PARLE-T-ON?

Mode de déplacement efficace pour les trajets courts, le vélo permet aussi d'effectuer des trajets plus longs sans avoir recours à la voiture quand il est **combiné aux transports en commun**. Favoriser cette combinaison développe un système de transport durable.

LA SITUATION ACTUELLE?

En matière d'intermodalité, la **Belgique est à la traîne**. En Région bruxelloise, **81 % des cyclistes estiment qu'il n'est** pas facile de combiner vélo et transports publics, un chiffre qui atteint **86 % en Wallonie**. En cause : peu de parkings vélo de qualité, mauvaise accessibilité...

Pourtant, aux Pays-Bas, 40 % des usagers du rail rallient la gare à vélo et 14 % utilisent le vélo jusqu'à l'arrêt de bus.

LES ENJEUX?

- Combinaison de modes de déplacement concurrentielle à la voiture pour les longues distances.
- Avantages réciproques de l'intermodalité vélo/transports en commun:
 - o le développement du vélo est encouragé grâce à un accroissement de la distance qu'il est possible de parcourir ;
 - o le vélo est un moyen de rabattement précieux pour les opérateurs de transport en commun : il augmente la zone de chalandise des arrêts de plus de 10 fois par rapport à la marche.

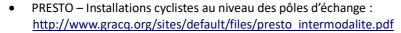
CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons aux communes **d'aménager les points d'intermodalité pour les cyclistes** (gares, arrêts de bus et de tram, stations de métro et de voitures partagées, covoiturage). **Avec du stationnement de qualité** (parkings sûrs, commodes et abrités) et une **bonne accessibilité des lieux** (bordures, rampes, liaisons cyclables).

Même si la commune n'est pas entièrement responsable de ce type d'infrastructures, elle peut choisir d'être un **partenaire pro-actif** et de collaborer de manière structurelle avec les opérateurs de transport (**SNCB, TEC, STIB**).

- A la gare de Boitsfort : nous demandons de rétablir une liaison pour les vélos et les piétons entre l'avenue des Lucanes et la chaussée de la Hulpe et créer une liaison avec l'avenue Van Becelaere sur la dalle qui recouvre les voies du RER, créer du stationnement adapté
- A la gare de Watermael : nous demandons de créer une bande cyclable en bordure des pavés de l'avenue des Taillis.

POUR ALLER PLUS LOIN...





Des itinéraires cyclables de qualité (continus et balisés)

DE QUOI PARLE-T-ON?

Un itinéraire cyclable est un parcours recommandé pour un déplacement à vélo, qu'il s'effectue au sein d'une commune où à travers plusieurs communes. Pour être efficace, le cheminement doit être sécurisé, continu et clairement signalé.

LA SITUATION ACTUELLE?

Lorsqu'ils existent, les itinéraires sont trop souvent un ensemble de tronçons cyclables mal connectés entre eux, ce qui compromet leur efficacité et ne garantit pas la sécurité du cycliste. Le manque d'infrastructures adaptées et le sentiment d'insécurité sont pointés par 90 % et 69 % des citoyens comme un réel obstacle à l'utilisation du vélo.

LES ENJEUX?

Un véritable réseau cyclable visible, sûr, direct et agréable augmente l'attrait du vélo pour les cyclistes convaincus ou potentiels.

CE QUE LE GRACQ SOUHAITE?

Nous demandons le développement d'itinéraires cyclables répondant aux critères de sécurité (qualité des aménagements et mixité dans les rues à faible circulation où la vitesse est modérée), de continuité (trajet direct et rapide), de cohérence (itinéraires balisés et connectés dans un réseau plus large), de confort (revêtement de qualité, jonctions douces, bon éclairage, dénivelés minimisés) et d'attrait (environnement agréable).

Dans un premier temps les critères de sécurité et de continuité sont primordiaux pour attirer de nouveaux cyclistes. Dans un deuxième temps, il faut assurer la connexion des itinéraires au sein d'un réseau plus large.

Sur les axes secondaires où le trafic est faible, la réduction des vitesses (30kmh/) et un marquage au sol suffisent généralement à assurer la sécurité du cycliste. Sur les voiries à grande circulation des aménagements plus conséquents (séparés) sont nécessaires.

Enfin, l'itinéraire doit faire l'objet d'une communication afin de faire connaître son existence aux citoyens : carte cyclable, inauguration d'aménagements...

- Nous demandons la réalisation du balisage directionnel des itinéraires cyclables communaux prévus dans le plan vélo.
- Nous demandons de permettre la circulation des vélos dans l'ensemble des parcs de la commune. (comme le prévoit le règlement de la Région de Bruxelles-Capitale.)
- Nous demandons de refaire le revêtement du Chemin des Chablis emprunté journellement par deux cents personnes (piétons et cyclistes) et d'ouvrir des passages pour cyclistes (avenue van Becelaere à hauteur du carrefour de la rue de l'Elan).

POUR ALLER PLUS LOIN...



PRESTO

- Planification d'un réseau cyclable : http://www.gracq.org/sites/default/files/presto_reseau.pdf
- Modération du trafic: http://www.gracq.org/sites/default/files/presto_moderation_trafic.pdf



La généralisation du 30 km/h

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le concept de « Ville/Village 30 » consiste à mettre l'ensemble d'une agglomération en zone 30, à l'exception des axes routiers où la fonction de transit automobile domine largement et où les usagers vulnérables sont peu présents (ou protégés par des cheminements séparés). Le 30 km/h devient la norme et le 50 km/h l'exception.

LA SITUATION ACTUELLE?

En Belgique, le concept « Ville/Village 30 » est loin d'être ancré dans les mentalités. Pourtant, des villes allemandes (Fribourg), autrichiennes (Graz), suisses (Zurich), britanniques (Portsmouth) et françaises (Lorient) l'ont déjà adopté avec succès.

LES ENJEUX?

- **Meilleure sécurité:** en conduisant moins vite, un conducteur élargit son champ visuel et anticipe les problèmes.. En cas de collision entre une voiture et un piéton, la probabilité de décès du piéton est 10 fois moins élevée à 30 km/h qu'à 50 km/h.
- Convivialité et qualité de vie: diminution du niveau sonore, du stress, de l'agressivité des véhicules. En
 ralentissant la circulation, l'espace public devient plus convivial pour d'autres usagers (enfants, parents avec
 poussette, seniors, cyclistes, piétons...).
- Économie: la réduction du nombre d'accidents s'accompagne d'une diminution des coûts pour la collectivité et pour le citoyen. De plus, une consommation plus faible en carburant est bénéfique pour tous. Enfin, le passage en zone 30 renforce l'attractivité des commerces, favorisés par un centre urbain convivial et apaisé.
- Écologie: une généralisation des zones 30 bien conçue diminue la pollution en induisant une vitesse réduite et une circulation fluide des automobiles, et en favorisant l'utilisation des modes actifs (marche, vélo...).

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires pour faire du 30 km/h la vitesse par défaut en agglomération. Il n'est pas indispensable de réaliser de lourds aménagements : des « effets de porte » bien conçus, une signalisation claire et une campagne d'information et de sensibilisation conséquente accompagnant la transition sont suffisants.

POUR ALLER PLUS LOIN..



- Dossier « Ville 30 » du GRACQ : http://www.gracq.org/sites/default/files/dossier-ville30.pdf
- Bruxelles La zone 30 brochure à l'attention des gestionnaires de voirie (IBSR) : gracq.org/sites/default/files/ibsr zone30.pdf



THÉMATIQUE « ÉDUCATION, SENSIBILISATION, INFORMATION, PROMOTION)

Le Brevet du Cycliste

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le Brevet du Cycliste **enseigne aux élèves de 5**^e **primaire les bases de la conduite à vélo, en sécurité et en autonomie,** dans leur environnement immédiat. L'apprentissage allie théorie (code de la route, comportement...) et pratique (évolution dans la circulation).

Afin de donner une suite au Brevet, plusieurs projets peuvent être mis en œuvre :

- un **plan de déplacements scolaires** (PDS) destiné à améliorer la sécurité sur le chemin et aux abords de l'école;
- l'accompagnement d'un groupe d'élèves dans la **réalisation d'un réseau d'itinéraires conseillés** pour rejoindre l'école à vélo (« Construire son REVe »);
- l'organisation d'un ramassage scolaire à vélo selon un parcours et un horaire précis (vélobus).

LA SITUATION ACTUELLE?

De nombreux parents conduisent leur enfant à l'école toute proche en voiture, car ils craignent pour leur sécurité... participant par la même occasion à l'insécurité sur le chemin de l'école. Sans compter la congestion que cela génère : à Bruxelles, les déplacements scolaires en heure de pointe représentent 20 % du trafic ! Chaque année, plus de 10 000 élèves bénéficient de cette formation en Wallonie et à Bruxelles, soit seulement 20 % du public concerné.. On déplore également le nombre trop faible d'élèves qui mettent en pratique les compétences acquises par la suite. En cause : trop peu d'itinéraires cyclables pour rejoindre l'école en toute sécurité et des parents craignant d'envoyer leur(s) enfant(s) sur la route.

LES ENJEUX?

- Enseigner la conduite du vélo et les règles de sécurité.
- Rationaliser l'usage de la voiture et conscientiser les parents et enfants aux problèmes de mobilité et aux alternatives existantes.
- Accroître le degré d'autonomie des jeunes et leur sens des responsabilités.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous revendiquons la **généralisation du Brevet à tous les élèves de 5**^e **primaire**. La commune a un rôle primordial pour initier et **pérenniser ce projet**. La journée de remise du brevet est l'occasion d'organiser un événement autour du vélo au sein de la commune. Pour poursuivre sur la lancée du Brevet, la commune peut appuyer la **réalisation d'un PDS ou soutenir des initiatives locales** pour encourager les déplacements à vélo sur le chemin de l'école.

Nous demandons que pour aller à la piscine ou à la bibliothèque certains trajets soient réalisés en **rang vélo** plutôt qu'en bus par les élèves des écoles de Watermael-Boitsfort.

POUR ALLER PLUS LOIN...



- Le Brevet du Cycliste (Pro Velo) : <u>www.brevetducycliste.be</u>
- Construire son REVe (Pro Velo): www.provelo.org/sites/default/files/educ/reve.pdf
- Le vélobus guide de mise en route (Pro Velo) : <u>www.provelo.org/sites/default/files/educ/guide_velobus_0.pdf</u>
- Bruxelles Plans de déplacements scolaires : <u>www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/ecoles/plan-de-deplacement-des-ecoles</u>



THÉMATIQUE « ÉDUCATION, SENSIBILISATION, INFORMATION, PROMOTION »

Encourager le développement du vélo dans la commune

DE QUOI PARLE-T-ON?

Le succès et l'acceptabilité d'une politique de déplacement novatrice **repose en grande partie sur la communication**. La méconnaissance des avantages du vélo est l'un des premiers obstacles auxquels on peut s'attaquer dans une campagne d'information. Pour développer et soutenir l'usage du vélo, **les communes ont un rôle à jouer**.

LA SITUATION ACTUELLE?

De nombreux citoyens prennent conscience des limites du « tout-voiture ». Les communes sont encore trop peu nombreuses à susciter elles-mêmes le changement et les aménagements en faveur des cyclistes sont trop peu mis en valeur, ce qui n'encourage pas leur utilisation.

LES ENJEUX?

- Changement des mentalités en faveur des modes actifs.
- Développement du vélo comme alternative à la voiture et amélioration de la qualité de vie au sein de la commune (santé, convivialité, qualité de l'air...).
- Création d'une synergie positive entre administration et citoyens.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous souhaitons que des **efforts en communication et en promotion** soient systématiquement entrepris par la commune pour **accompagner la création d'un réseau cyclable local et encourager l'utilisation du vélo**.

Des actions concrètes promeuvent le vélo : la mise en selle des citoyens (lors de balades organisées, ou organisées spécialement pour les nouveaux résidents), la diffusion d'informations sur les itinéraires et services vélo (carte cyclable), une campagne de sensibilisation via le journal local, des dépliants toutes-boîtes, le site internet... Puisque le vélo est souvent perçu comme un outil de loisirs, il faut simultanément promouvoir des itinéraires de loisirs et quotidiens, car ces deux logiques se complètent.

En tant qu'employeurs, la commune montre l'exemple : octroi d'une indemnité vélo à son personnel (0,23 €/km), mise à disposition de vélos de service, de vestiaires et de douches, de parkings sécurisés, participation au programme Bike to Work...

L'octroi de **primes pour encourager l'achat de vélo à assistance électrique**, une mesure déjà mise en œuvre dans plusieurs communes en Wallonie et à Bruxelles, est également un bon moyen de promouvoir le vélo.

POUR ALLER PLUS LOIN...



- Bike to Work : www.biketowork.be/fr
- « Ville cyclable, Ville d'avenir » U.Schollaert, J.Dekoster 1999 :
 ec.europa.eu/environment/archives/cycling/cycling fr.pdf

PRESTO

- Guide de politique cyclable Promotion du vélo : gracq.org/sites/default/files/presto promotion.pdf
- Fiches « action » Promotion du vélo : gracq.org/sites/default/files/presto_fiches_promotion.pdf



THÉMATIQUE « ÉDUCATION, SENSIBILISATION, INFORMATION, PROMOTION »

Renforcer le rôle de la police locale dans la politique cycliste communale

DE QUOI PARLE-T-ON?

La police locale joue un rôle essentiel au niveau de la sécurité routière. Elle **assure la prévention, l'intervention, l'assistance, le maintien de l'ordre public et les enquêtes** sur le territoire local. La police doit être accessible et à l'écoute du citoyen.

LA SITUATION ACTUELLE?

L'insécurité routière est un frein majeur au développement du vélo que l'on pense aux excès de vitesse, au stationnement sauvage sur les trottoirs et les pistes cyclables, aux dépassements dangereux, aux refus de priorité, à l'arrêt sur les zones avancées pour cyclistes, à la conduite sous influence...

Les chiffres relatifs au **vol de vélos** restent préoccupants (on estime ce chiffre à près de 10 000 pour 2015) : tant le vol que la crainte de se faire voler son vélo sont des freins à l'augmentation du nombre de cyclistes. Les cyclistes ne se sentent pas toujours écoutés et renoncent parfois à porter plainte.

Plusieurs **brigades cyclistes** existent en Région bruxelloise (Bruxelles, Ixelles, Montgomery...), mais ce n'est pas encore généralisé. En Wallonie, ces brigades tardent à apparaître.

LES ENJEUX?

- Amélioration de la sécurité routière qui profite aux cyclistes et à tous les usagers de la route.
- Réduction du nombre de vols de vélos et des actes de vandalisme.
- Amélioration de l'image de la police et du contact avec les citoyens, notamment via la création d'une brigade cycliste au sein de la commune.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons que la police soit formée et attentive au respect du code de la route par tous les usagers. La police locale doit jouer son rôle de prévention (rappel des règles, sensibilisation au partage de l'espace public...) mais également son rôle de répression (maintien de la praticabilité des aménagements cyclables, sanction des excès de vitesse, contrôle d'alcoolémie...).

En parallèle à la mise en œuvre d'une politique efficace en matière de stationnement vélo, un **plan de lutte contre le vol** doit être établi (enregistrement des plaintes, gestion d'une base de données, patrouilles à vélo, gravure des vélos...).

La **création de brigades de policiers cyclistes** assure la proximité avec les citoyens : ces policiers sont au contact direct de la population et plus à même de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les cyclistes.

POUR ALLER PLUS LOIN..



• Exemple de contrôle des distances de dépassement par une zone de police : <u>www.gracq.org/actualites-du-velo/controler-les-depassements</u>



THÉMATIQUE « PLANIFICATION & CONCERTATION »

Ancrer le vélo dans les processus de planification et de concertation

DE QUOI PARLE-T-ON?

La planification d'un territoire repose sur un ensemble **d'outils stratégiques et réglementaires qui visent à orienter et contrôler son aménagement**. La mobilité à l'échelle d'une commune (ou d'un ensemble de communes) peut être régie par un **Plan Communal de Mobilité**. Des organes de concertation permettent d'impliquer les citoyens dans la conception des projets et la prise de décision.

LA SITUATION ACTUELLE?

Actuellement, le vélo n'est pas systématiquement pris en compte lors de la conception des projets d'aménagements routiers. Si des aménagements cyclables sont envisagés, ceux-ci ne sont pas toujours optimaux, et il y a parfois des problèmes d'exécution à cause d'un manque de formation des techniciens.

LES ENJEUX?

- Intégration systématique du vélo dans les processus de planification et de concertation.
- Existence d'une transversalité entre les politiques en matière de mobilité, d'environnement (qualité de l'air, développement durable...), d'éducation, etc.

CE QUE LE GRACQ WATERMAEL-BOITSFORT SOUHAITE?

Nous demandons la désignation au sein du service mobilité de la commune d'une personne chargée des modes actifs et compétente en matière de « vélo ». Cette personne élabore un plan communal cyclable qui fait partie intégrante du plan communal de mobilité en coordination avec les autres services (police, travaux, urbanisme, aménagement du territoire, finances, enseignement...). Grâce à cette personne-ressource, le vélo est systématiquement pris en compte dans les projets développés sur le territoire

Une **commission vélo** doit être mise en place au sein de la commune afin de rassembler tous les acteurs autour de la table (représentants des cyclistes, coordinateur Vélo, représentants de la police, du service mobilité et du service travaux, décideurs...).

Il faut réserver des moyens budgétaires pour assurer le développement du vélo par des mesures d'aménagements et de sensibilisation. Ce sera au coordinateur Vélo d'activer les sources de financement disponibles.

De la conception des projets à leur exécution sur le terrain, chaque **intervenant doit être formé** afin de respecter les bonnes pratiques en aménagements cyclables.

POUR ALLER PLUS LOIN...



 « Ville cyclable, Ville d'avenir » - U.Schollaert, J.Dekoster – 1999 : http://ec.europa.eu/environment/archives/cycling/cycling-fr.pdf